

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 2 juin 2016 à 18 heures 30

L'an deux mille seize et le deux juin à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie annexe de Pont de Rastel, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mme BACHELARD

Mrs BESSE-DESMOULIERES, CHERON, POLGE, RABANIT, MANIFACIER, PELLEQUER,
JULLIAN, GOBLET

Procuration : Mme FOURCADE à M. PELLEQUER

Absent excusé : M. CEBELIEU

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

M. POLGE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

1/ Demande de subvention au Parc National des Cévennes

2/ Décision modificative

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

1- Demande de subvention au Parc National des Cévennes

Le Maire informe du courrier reçu du Parc National des Cévennes demandant une délibération pour solliciter une subvention ou un lot pour la course « le Sentier des Bouzèdes » qui aura lieu le dimanche 7 août. Adopté à l'unanimité.

2- Décision modificative

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à des régularisations sur le budget de la commune et qu'il faut procéder à une décision modificative comme suit :

| Compte et Libellé | Prévu BP | Décision modificative | | Montant BP après DM |
|--------------------------------------|-----------|-----------------------|-----------|---------------------|
| | | + | - | |
| <u>Section fonctionnement</u> | | | | |
| Dépenses : | | | | |
| 60621 – combustible | 21 000 € | | - 368 € | 20 632 € |
| 023 – virement à la section d'inv... | 204 700 € | | - 2 382 € | 202 318 € |
| Recettes : | | | | |
| 002 – résultat reporté | 287 000 | | - 2 750 € | 284 250 € |
| <u>Section investissement</u> | | | | |
| Recettes | | | | |
| 021– virement de la section de fonc. | 204 700 € | | - 2 382 € | 202 318 € |
| Dépenses : | | | | |
| 001 – solde d'exécution reporté | 57 301 € | | - 2 382 € | 54 919 € |

En effet, une erreur sur le compte de résultat a été commise il y a plusieurs années (M. FOUR, Receveur, est remonté jusqu'en 2011). Adopté à l'unanimité.

3- Subvention à l'association Maestro (souvenir Maurice André)

Le Maire donne la parole à M. MANIFACIER qui informe le conseil qu'il y aura deux concerts organisés par l'association Maestro pour le souvenir de Maurice ANDRÉ : un à Pont de Rastel le 10 juillet et le 17 juillet au Temple de Génolhac. L'entrée aux concerts sera gratuite. Considérant que cette association ne peut pas émettre de facture, elle sollicite une subvention de 800 €. Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité approuve la subvention de 800 € pour l'association Maestro.

4- Vente de 2 parcelles au chemin des vignes

Le Maire rappelle que le sujet a déjà été abordé à un précédent conseil et donne la parole à M. JULLIAN qui rappelle les faits. Le propriétaire d'un mazet sur le chemin des vignes souhaite acheter les parcelles limitrophes C 318 et C 319 appartenant à la commune. Des murets appartenant à la commune peuvent s'écrouler sur sa propriété. Il propose 600 €, la commune conservant un droit de passage en cas d'installation d'un berger. Les frais de notaire seront à sa charge. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la vente des parcelles C 318 et C 319 pour la somme de 600 €.

5- Architecte Boyer (Chastel Mouissou)

Le Maire rappelle le différend avec l'architecte qui a travaillé sur le projet de rénovation du village vacances de Chastel Mouissou en 2013/2014. Projet beaucoup trop onéreux et abandonné par la nouvelle municipalité en 2014. Par ailleurs, aucun marché n'a été signé. Deux rencontres ont eu lieu avec l'architecte et une proposition, votée en conseil municipal, lui avait été faite à savoir le règlement de la moitié de la facture (facture s'élevant à 16 310 € HT). Cette proposition a été rejetée et il demande 10 000 € HT. Après renseignements pris auprès des services juridiques, cette proposition est recevable considérant « *qu'en l'absence de signature par la commune d'un contrat avant exécution de la mission d'architecte constitue, en vertu d'une jurisprudence constante une faute de l'administration ouvrant droit à réparation du préjudice subi par ce dernier* ». Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de verser la somme de 10 000 € HT à l'architecte BOYER correspondant au travail fourni pour le projet de rénovation de Chastel Mouissou.

6- Echange de terrain à Maisonneuve entre Mme et M. ACHARD et la commune

Le Maire donne la parole à M. CHERON qui rappelle que la commune a fait l'acquisition de l'ancienne colonie de Maisonneuve le 4 décembre 2015. Lors de la signature de l'acte, la Notaire a fait savoir que certains terrains entourant la bâtisse appartiennent à M. et Mme ACHARD ainsi que la parcelle où se situe le château d'eau. Une proposition d'échange de terrain a été formulée auprès des propriétaires. Un géomètre expert est venu afin d'établir un document d'arpentage. La commune échangerait 20a 26ca contre 1ha 17a 59ca. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve l'échange de terrain sur le site de Maisonneuve avec M. et Mme ACHARD.

7- Achat de terrain à Maisonneuve 20a 74ca à Mme et M. ACHARD

M. CHERON informe le conseil de la proposition faite aux époux ACHARD pour l'achat d'une parcelle qui jouxte la bâtisse du site. Un document d'arpentage est en cours. M. et Mme ACHARD proposent 2,50 €/m² soit 5 160 €. Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acheter aux époux ACHARD le terrain pour un montant de 5 160 €.

8- Cession pour l'euro symbolique à la Communauté de Communes des Hautes Cévennes des parcelles A704 et A705 (déchetterie)

Le Maire rappelle que par délibération en date du 19 septembre 2015, le conseil municipal avait cédé à la Communauté de Communes des Hautes Cévennes, pour l'euro symbolique, les parcelles de la déchetterie. De son côté la CCHC avait également délibéré. Un oubli de deux parcelles a été fait. Il est donc nécessaire de délibérer pour céder pour l'euro symbolique à la CCHC les parcelles A704 et A705. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de céder les deux parcelles citées précédemment.

9- Projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre

Le Maire donne la parole à M. DELEUZE, Président de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes (CCHC) qui fait part au conseil municipal des points suivants concernant le projet de périmètre d'un nouvel EPCI, à savoir le rapprochement de notre territoire avec Alès Agglomération :

Lors d'une rencontre avec M. ROUSTAN, Président de Alès Agglomération, ce dernier a fait savoir qu'il n'avait ni les moyens techniques ni financiers pour s'occuper de notre territoire. Au 1^{er} janvier 2017 la CCHC n'existera plus.

M. GUILLOT et le Préfet pensaient que l'agglomération d'Alès jouera le jeu et nous fera participer aux négociations. Ce n'est pas le cas. Elle considère qu'il s'agit d'une extension de périmètre. Cela signifie que toutes les compétences obligatoires s'appliquent à notre territoire et que les optionnelles et les facultatives sont rendues aux communes.

Restaurant scolaire : actuellement c'est la CCHC qui est gestionnaire.

Alès Agglo ne fabrique pas de repas. 3 options restent à définir :

- Le conseil départemental le reprend à sa charge
- La commune le reprend à sa charge dans les conditions actuelles du fonctionnement
- Alès Agglo fera livrer les repas

Le collège : la salle de sport est **un projet impératif** pour le maintien du collège sur notre territoire. L'Agglo d'Alès a déclaré que la salle de sport ne sera pas d'intérêt communautaire car il s'agit d'un partenariat avec le conseil départemental du Gard et donc il reviendra à la charge de la mairie de Génolhac si elle le souhaite les 20 % restant de la construction soit environ 240 000 €.

Acquisition du terrain : La signature de l'acte de vente était programmée le 14 juin, le rendez-vous est donc reporté. Considérant que l'agglo ne le reprendra pas, l'emprunt pourrait être réparti sur les différentes communes de la CCHC. Un bureau des Maires se réunira rapidement pour discuter de ce dossier.

Bâtiment de la CCHC : M. ROUSTAN ne souhaite ni le conserver, ni le reprendre dans l'actif. En conclusion il reviendrait à la commune de Génolhac. Celle-ci devra indemniser à hauteur de la valeur vénale les autres communes et l'emprunt contracté par la CCHC sera apuré par l'ensemble des communes.

Office de tourisme : sera ouvert partiellement de 3 à 6 mois.

Une mutualisation avec le Parc National des Cévennes était envisagée. Un travail avait été fait. A savoir que le Parc National des Cévennes n'a plus, pour l'instant, de conseil d'administration et que la liste des membres a été soumise à la ministre de l'environnement qui a repoussé 3 fois la signature de cette liste. Ce qui signifie qu'actuellement il n'y a pas de gouvernance au Parc National des Cévennes. Notre projet a été lancé avec le Président COUDERC, mais la présidence peut changer.

Compétences qui seraient reprises :

- ***Petite enfance*** : concernant la micro-crèche. L'exploitation continuera au moins jusqu'en 2018 car délégation de service public avec Présence 30. Ensuite elle sera gérée par le service petite enfance de l'agglo d'Alès
- ***Relais solidarité jeunesse*** (projet financé à 92 % par l'Europe). Ce service d'aide est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont en dehors du système. Ce projet sera maintenu si l'agglo le souhaite mais les financeurs ont attribué l'aide pour notre territoire (9 communes). M. ROUSTAN demande auprès de son service juridique.

- **Le personnel administratif** qui n'est pas rattaché à une compétence. Il y a 4 personnes concernées. Ces personnels retourneront à la charge des mairies. Les communes devront assurer les salaires.

Précisions sur le départ des communes de Malons et Ponteils :

Le départ de ces deux communes met l'ensemble des autres communes de la CCHC en difficulté. Actuellement elles sont parties du Gard mais ne sont toujours pas acceptées en Lozère.

Au départ le 1^{er} amendement déposé à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) de Lozère comprenait 3 communes : Concoules, Malons et Ponteils. Validé par la CDCI de Lozère qui contrairement au Gard s'est réunie qu'une seule fois. Tout a été validé lors de cette séance. Quand l'amendement a été déposé de la même sorte à la CDCI du Gard celle-ci l'a rejeté.

Le Préfet a été obligé de réunir une 2^{ème} fois la CDCI. Lors de cette 2^{ème} CDCI un autre amendement a été proposé y compris une nouvelle fois de plus le départ de Malons et de Ponteils. De nouveau refusé. Pas de consensus donc nouvelle réunion de la CDCI et elle a validé par 32 voix sur 45, le départ des communes de Ponteils-et-Brésis et Malons-et-Elze.

Le Préfet a proposé un périmètre et respecté l'amendement. Mais d'après les dernières informations, l'arrêté de périmètre n'aura pas la majorité ce qui signifie que la CDCI doit de nouveau se réunir (le 8 juillet) et un nouveau périmètre sera proposé. Maintenant le Préfet a la possibilité de passer outre. C'est-à-dire qu'il n'a plus à prendre en compte les demandes des élus et prend un arrêté. Pour le Préfet et son chef de cabinet ils sont surpris de l'attitude de l'agglomération d'Alès et se rendent compte de nos difficultés.

Suite à la réunion des Maires de la CCHC et le Président de l'agglomération à Bonnevaux, le compte-rendu sera validé et envoyé au DGS d'Alès avec validation sous 48 heures. Puis sera diffusé au public, au Préfet et Sous-Préfet. Il rappelle que l'Agglomération d'Alès avait voté contre notre arrivée. Cette agglomération sera une des plus grandes de France en nombre de communes.

Le Préfet peut encore décider, à partir du moment où il y a une volonté de mettre en danger un équilibre des territoires. Malheureusement pour nous, il n'y a eu aucun écrit. Le seul qu'il y aura c'est le compte-rendu de la réunion du 23 mai à Bonnevaux. Il rappelle qu'une charte a été transmise à l'ensemble des maires de chaque communauté. Les statuts de la nouvelle agglomération seront rédigés par l'agglomération d'Alès sans aucune concertation avec les autres territoires. Le 20 juin les maires des 3 communautés de communes et les 50 maires de l'agglomération devraient être conviés à un premier comité des maires qui doivent valider ces statuts.

Concernant le **PEL (Projet Educatif Local)** qui propose aux enfants du territoire diverses activités notamment la semaine du chapiteau. Alès Agglomération n'a pas et ne veut pas la compétence. Ce qui signifie que le PEL revient à la charge des communes.

Pôle culturel (programmation de spectacles, cinéma...) : Alès Agglomération n'a pas la compétence donc il revient aux communes.

Concernant les **compensations financières** : à l'heure actuelle il existe une enveloppe de 3 700 000 € répartie comme suit :

- 1 million en fonds de concours c'est-à-dire une subvention pour projet d'investissement
- 2 700 000 € en dotation de solidarité communautaire. A titre d'exemple la commune de St Jean du Pin, pour 1400 habitants la dotation s'élève à 17 000 €.

A savoir que la communauté d'agglomération peut diminuer cette enveloppe en fonction des dotations de l'Etat.

Développement agricole : l'agglomération d'Alès ne souhaite pas soutenir une agriculture pour laquelle la rentabilité économique n'est pas établie.

Service déchets : les camions et le personnel resteront sur place. Les tournées seront refaites vu que les communes de Malons et Pontails ne feront plus partie du territoire. En contrepartie la relève pourra se faire sur Portes et la Vernarède. Le service des encombrants revient aux communes ainsi que le nettoyage des bacs et à proximité des bacs.

Le Maire reprend la parole. M. PELLEQUER souhaite qu'un courrier soit envoyé au Préfet pour l'informer. Le Maire précise que des choses ont déjà été faites (courriers, rencontres...).

Sur le projet d'un nouvel EPCI à fiscalité propre, projet proposé par le Préfet, la commune doit se prononcer dans les 75 jours à compter de la notification, il faut donc procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, rejette le projet d'un nouvel EPCI proposé par le Préfet.

10- Réflexion sur le devenir des communes à l'horizon 2020

Le Maire a invité M. CORBIER, Maire de Chamborigaud et M. DEVES, Maire de Sénéchas.

Réflexion sur le devenir des communes : ce n'est pas la commune de Génolhac seule, ni celle de Chamborigaud, ni Sénéchas mais les communes en général. En effet de maintenant à 2020, il y a un certain nombre de choses qui va se passer : élections présidentielles, disparition des communes de moins de 1000 habitants, extension d'Alès Agglomération... il faut savoir que les communes de la CCHC auront 1 voix et La Grand-Combe 2 voix. Même si on se regroupe, le nombre de voix ne changera pas.

Le Maire indique que si la commune de Génolhac doit s'occuper de la salle de sport, de la cantine, ça ne sera pas possible. Des communes des alentours ont, au dernier conseil communautaire, manifesté un certain intérêt pour aider le collègue et soutenu le projet de la salle de sport. Il rappelle qu'aucune décision ne sera prise ce soir mais il est nécessaire de commencer une réflexion sur le sujet.

M. PELLEQUER souhaite qu'un travail soit mené collectivement car quelque soit le mode de regroupement, il y a de fortes chances que les communes de moins de 1000 habitants disparaissent (fusion forcée ou non par le Préfet).

M. DEVES fait part au conseil que la réflexion est déjà en cours entre élus. Deux voire trois solutions sont envisageables :

- Fusion des 7 communes de la CCHC : on retrouve dans ce cas ce qu'il se passe actuellement, mais au niveau de la représentativité ça n'aurait pas d'intérêt
- Mutualisation d'un certain nombre de services
- Création d'une commune associée

M. CORBIER pense que la réflexion sur le projet de commune nouvelle est prématurée. Par contre la coopération renforcée entre commune lui paraît indispensable. Par exemple la salle de sport, dans la mesure où l'agglomération ne reprend pas le projet, il ne serait pas normal que la commune de Génolhac assume tous les frais. Si on commençait à mutualiser un certain nombre de choses, l'idée de regroupement de communes viendrait plus facilement. Lorsque la commune de Vialas est partie de la CCHC, on pensait que les communes restantes seraient solidaires mais peu de temps après, 3 communes voulaient partir. Il remercie le conseil de l'avoir invité et trouve que c'est une bonne initiative.

M. PELLEQUER souhaite qu'une réunion soit faite le plus rapidement possible afin de faire un bilan sur les projets communs et ceux qu'on pourrait partager. De plus, quels sont les moyens en notre possession pour résister sur l'extension de périmètre de l'Agglo d'Alès ? Ce qui est aussi important est le devenir du personnel. Le Maire informe que les services de l'Agglo d'Alès ont demandé une réunion avec les secrétaires de mairie via la CCHC sans demander l'avis des Maires. Plusieurs maires ont refusé. Par conséquent la réunion n'a pas eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.